



Appel à candidatures

Présence artistique au sein de l'établissement public de santé mentale départemental de l'Aisne (EPSMDA)

Mise en œuvre de résidences d'artistes
au sein d'établissements de santé
dans le cadre du programme Culture-Santé

Proposition d'une présence artistique lancée en direction d'un artiste **du spectacle vivant** interrogeant la notion du **décor** (et de l'envers du décor) au bénéfice des publics et des professionnels du CATTP de Belleu sur la période **de janvier à mars 2020**.

Date limite de dépôt de candidatures :

18 novembre 2019

Qu'est-ce qu'une présence artistique ?

La présence artistique est initiée à des fins de démocratisation culturelle et plus particulièrement d'éducation artistique et culturelle.

Elle est appelée à venir soutenir tout un réseau de professionnels exerçant au sein d'établissements de santé des Hauts-de-France, pour mener à bien des actions de pratiques artistiques et culturelles. Elle est essentiellement destinée à fédérer un tel réseau autour d'une présence artistique, en l'invitant à s'approprier cette dernière, collectivement et durablement, puis à en démultiplier les apports auprès de son public de référence.

Elle implique une présence pleine et consécutive d'un artiste professionnel (dont le travail de création est l'activité principale, régulière, et repérée au sein des réseaux publics de production et de diffusion).

Le réseau plus particulièrement concerné ici, est celui que constitue les équipes médicales, paramédicales et administratives de l'EPSMDA, en contact avec les patients et les visiteurs.

La présence artistique :

Pour l'artiste, il s'agit de s'engager dans une démarche de démocratisation culturelle donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime, ainsi que les processus de création qu'il met en œuvre (réflexions, expérimentations, réalisations).

Une présence artistique ne se confond nullement avec une résidence de création puisqu'il n'y a ni enjeu de production, ni commande d'œuvre. De nature clairement artistique, la présence artistique s'appuie sur des formes d'intervention ou d'action très variées, différenciant toutefois des traditionnels ateliers de pratique artistique régis par un tout autre type de cahier des charges et aux finalités différentes.

Elle se décline en 2 phases :

1/ Rencontres avec les professionnels du CATT¹ de Belleu de l'EPSMDA.

Prévues en début de présence et pouvant revêtir des formes très variées, elles permettront à l'ensemble des professionnels d'appréhender avec l'artiste la manière, sensible et inventive, dont ils aimeraient faire percevoir sa présence ainsi que celle de son œuvre aux publics qu'ils accompagnent.

C'est à l'occasion de cette première phase que commence à s'élaborer conjointement ce que l'on appellera un geste artistique, tout en identifiant plus précisément le contexte d'exercice des professionnels associés et ses différents degrés d'implication possible.

2/ Réalisation d'actions à mener en direction de leurs publics de référence.

Ces actions, gestes artistiques, sont issues de la démarche artistique propre à l'artiste et destinées à en favoriser la familiarisation ou la proximité.

Elles permettront au plus grand nombre d'acquérir une expérience originale et sensible de son processus de création. Les gestes artistiques peuvent être, selon le cas, participatifs ou pas, spectaculaires ou modestes, jouant de l'effet de surprise ou, au contraire, très annoncés, etc.

Ils pourront se déployer aussi bien au sein des services, que dans des espaces communs, afin d'allier des temps de rencontres et d'échanges spécifiques et d'autres plus transversaux.

¹ CATT¹ : centre d'accueil thérapeutique à temps partiel

La présence artistique repose sur :

- **une action de diffusion de l'œuvre existante.** Les établissements concernés s'engagent à faciliter la réalisation de toutes formes et modes de monstration imaginés, en lieu dédié ou non.
- **quelques actions de médiation** facilitant ou prolongeant l'appropriation des œuvres présentées et privilégiant les échanges inter-personnes, interservices, intergénérationnels. Ces actions sont pensées, si possible, comme pouvant être démultipliées de par l'implication particulière des professionnels de l'établissement de santé.
- **quelques actions de pratiques artistiques collectives ou participatives** dont la finalité ne peut-être la réalisation de productions lourdes et pérennes. L'enjeu étant avant tout celui d'un questionnement, via une pratique active, quant au statut de l'art dans l'espace public ou dans l'espace professionnel.

Objet et enjeux

Avec le soutien de la DRAC et de l'ARS Hauts-de-France, dans le cadre du programme régional Culture-Santé, l'EPSMDA souhaite expérimenter une présence artistique au sein du CATTP de Belleu.

Les enjeux de cette présence artistique sont de :

- accéder à l'art et à la culture ;
- découvrir une discipline artistique ;
- valoriser l'aspect créatif des patients ;
- permettre à chacun de trouver son espace dans une action artistique globale ;
- déstigmatiser la place des patients et les rendre citoyens ;
- inscrire patients et professionnels dans un projet de groupe où tout le monde serait au même niveau ;
- aller vers des territoires encore inexplorés ;
- décloisonner l'intra et l'extra en permettant aux patients de l'unité Tilleuls située à Prémontré (prise en charge de patients chroniques) de participer à cette action.

Il est donc recherché, via cette proposition, un **artiste professionnel du spectacle vivant**, dont la démarche, inscrite dans le champ de la création contemporaine, est régulièrement traversée par la question **du décor** (et de l'envers du décor).

La discipline et le thème ont été choisis par l'équipe du CATTP pour leur côté fédérateur. Avec ce thème, il s'agit de montrer quel est le processus de création d'un artiste issu du spectacle vivant.

Eléments organisationnels et financiers

La durée de la présence artistique est de **3 semaines consécutives à temps plein**, à situer dans la période comprise entre **janvier et mars 2020**.

Des temps de coordination sont prévus afin d'accompagner l'artiste dans la découverte des lieux, de veiller aux bonnes conditions de son séjour et de son travail et d'organiser techniquement la présence artistique.

Afin de piloter et de suivre la présence artistique sur la période identifiée, sont désignés:

- un comité de pilotage ;
- un coordinateur général ;
- des référents opérationnels situés au sein de chaque service/pôle d'accueil qui constituent l'instance de référence de l'artiste.

Le budget maximal disponible pour cette présence artistique (salarial de l'artiste - toutes taxes, charges et cotisations comprises) est de **3 750 €**. Ce budget a été rendu possible grâce à une subvention émanant de l'Agence régionale de santé et de la Direction régionale des affaires culturelles.

L'artiste retenu est autonome en matière de déplacement. Il est obligatoirement détenteur d'un permis de conduire en cours de validité et dispose de préférence d'un véhicule personnel. Il maîtrise l'usage oral de la langue française.

Les frais annexes liés à la présence artistique (défraiements, déplacements spécifiques éventuels, déplacements entre les établissements d'accueil, repas, petit matériel et/ou consommables) peuvent être pris en charge par l'EPSMDA dans un maximum de 1 250 €, sur justificatifs.

Contexte

Présentation de l'EPSMDA

L'EPSMDA est un établissement public départemental de santé mentale couvrant l'ensemble du département de l'Aisne. Sa domiciliation principale est située au cœur de la forêt de Saint Gobain sur le site de l'ancienne Abbaye des Prémontrés.

L'établissement présente la particularité d'avoir une compétence totale sur le département pour la pédopsychiatrie (3 inter secteurs) et quasi totale pour la psychiatrie générale (5 secteurs). Seuls 2 secteurs relèvent du centre hospitalier de Saint-Quentin.

CATTP de Belleu :

Le centre d'accueil thérapeutique à temps partiel de Belleu est un lieu de soins, il fait partie du pôle de psychiatrie adulte Aisne Sud. Il est situé au 22 rue d'Oulchy le Château 02200 Belleu.

La prise en charge est adaptée aux besoins de chacun. Un plan de soins personnalisé est établi avec le patient, guidé par les indications médicales ou celles de l'équipe soignante. Un contrat de soins individuel et évolutif est passé avec le patient qui s'engage à participer à un ensemble d'activités thérapeutiques de son choix. Le CATTP est avant tout un lieu d'accueil et d'écoute favorisant un soutien psychologique. Les soins sont axés sur un ensemble de médiations thérapeutiques visant la resocialisation et l'autonomisation de la personne, une éducation ou rééducation. Cette continuité des soins favorise le maintien à domicile et évite les ré-hospitalisations.

Candidature

Pour faire acte de candidature dans le cas où cette proposition vous intéresse, il vous suffit d'adresser avant le 18 novembre 2019 :

- une lettre de motivation faisant état d'une bonne compréhension du présent cahier des charges ;
- un curriculum vitae ;
- un dossier artistique.

Ces éléments sont à transmettre en format PDF par mail (n'excédant pas 10 Mo) à l'adresse suivante : gael.violas@epsmd-aisne.fr et claire.gouelleu@ars.sante.fr. Merci de préciser dans l'objet du mail : PA EPSMDA / Nom – Prénom du candidat

La commission de sélection, composée des membres du comité de pilotage, sera en mesure d'annoncer le nom de l'artiste retenu le 6 décembre 2019.

Annexe

Composition du comité de pilotage

Nom / Prénom	Fonction
CASTELAIN Carole	Cadre de Santé, référente opérationnelle
BIVAUD Bertrand	Médecin Chef de Pôle
DROP Michel	Cadre Supérieur de Santé
SPADA Simona	Médecin référent culturel
DEPREZ Hervé	Cadre socio-éducatif
VAN MELLO Philippe	Directeur des soins
VIOLAS Gaël	Directeur des services économiques, logistiques et techniques, coordinateur général
BARRET Laurent	Directeur
	Un ou plusieurs patients
<i>En tant que membres invités, GOUELLEU Claire ARDOUIN Audrey</i>	Chargées de mission Culture-Santé DRAC/ARS HDF